

Le 22 octobre 2024 s'est tenu un groupe de travail « logement » qui avait pour but de dresser un état des lieux complet du logement dans notre ministère mais aussi d'évoquer le passage d'une gestion de stock à une gestion de flux pour les logements sociaux conventionnés.

En préambule, l'alliance CFDT/CFTC a indiqué que le logement est une priorité pour de très nombreux agents et qu'elle participait à l'attractivité de notre ministère. A ce titre, notre alliance souhaite le maintien d'un parc de l'ALPAF conséquent, de qualité et bien implanté sur tout le territoire. Aujourd'hui, l'implantation reste très inégale sur le territoire et des tensions sont apparues notamment pour les stagiaires des écoles.

Parc de logement et réservation

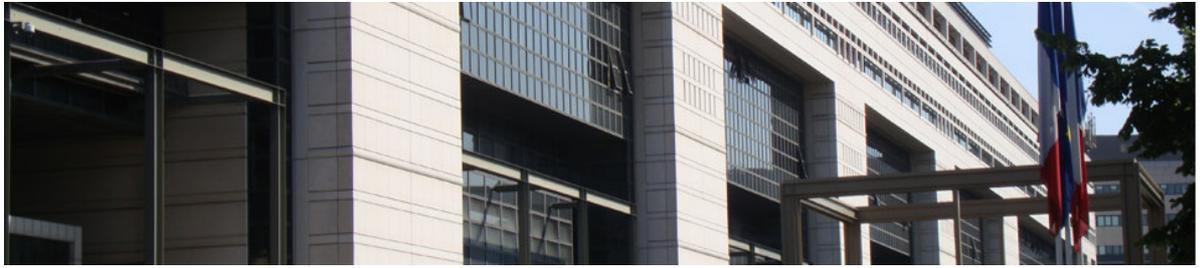
Le parc de logements est composé à la fois de logements réservés par l'ALPAF auprès des bailleurs sociaux et de logements domaniaux, dont les MEF sont propriétaires. Pour l'Île-de-France, l'ALPAF s'appuie sur la société RLF (résidences le logement des fonctionnaires). L'offre de logements est composée de logements vides (non meublés) et de logements temporaires meublés s'adressant aux agents sortis d'école et affectés en Île-de-France ou aux cas d'urgence (violences conjugales, difficultés financières ...). Les logements sont accessibles à tous les agents sous conditions de ressources, les revenus devant être inférieurs à certains plafonds suivant le type de logement (PLAI, PLUS, PLS, PLI).

Le parc ALPAF est composé de 10243 logements (8890 en Île-de-France et 1353 en Province). Au sein de ce parc, les logements domaniaux représentent 1271 logements (1188 en Île-de-France et 83 dans les Alpes-Maritimes). Dans le détail, les foyers meublés se concentrent en Île-de-France avec une durée d'occupation limitée à 1 an, tandis que les logements vides se situent en Île-de-France ainsi que dans 22 départements de Province et 4 départements d'outre-mer.

L'alliance CFDT/CFTC a rappelé les problématiques sur le logement de ces derniers mois, notamment pour les stagiaires de la DGFIP affectés aux ENFiP de Noisy-le-Grand et Noisiel. Certains stagiaires renoncent même au bénéfice du concours faute de trouver un logement à proximité de son école. Nous avons demandé une plus grande implantation des logements ALPAF sur tout le territoire et en particulier dans les villes qui accueillent des écoles de notre ministère. Enfin, notre alliance a revendiqué une réelle prise en compte des célibataires géographiques.

Gestion stock/flux

Depuis son entrée en vigueur en novembre 2023, la loi ELAN a emporté le passage d'une gestion en stock (logement clairement identifié par son adresse, typologie, étage) vers une gestion en flux (toutes typologies, tous financements, multi adresses) pour une partie importante du parc (ne sont pas concernés les logements PLI, domaniaux et meublés). Dans ce nouveau dispositif, l'ALPAF en contrepartie d'une contribution financière, réserve des logements à un bailleur. En fonction de la représentativité du réservataire au sein du parc du bailleur, un certain nombre de logements est proposé chaque année. Le délai de présentation d'un candidat au logement qui est d'environ



deux mois ne change pas. A l'inverse, ce nouveau dispositif nécessite une forte réactivité de l'ALPAF sur la réservation de logement au risque de ne pas trouver de candidat pour l'occuper par la suite. Le passage en flux est destiné à s'affranchir du paiement de loyers lors d'inoccupation du logement.

Ce nouveau système imposé de gestion par flux et non plus par stock nous interroge notamment sur la capacité de l'ALPAF à maintenir des bonnes implantations. Ce nouveau dispositif en étant encore à ses débuts, notre alliance CFDT/CFTC a demandé qu'un bilan soit rapidement tiré quant à ces nouvelles modalités d'attribution.

Aides et prêts

L'ALPAF a rappelé les aides et prêts mis à disposition des agents de notre ministère.

Pour aider à s'installer

- L'aide à la première installation
- Le prêt pour l'équipement du logement

Pour aménager le logement ou y faire des travaux

- Le prêt pour l'amélioration de l'habitat
- Le prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées
- Le prêt sinistre immobilier

Pour devenir propriétaire

- L'aide à la propriété
- Le prêt immobilier complémentaire

Pour aider à loger un enfant étudiant

- L'aide pour le logement d'un enfant étudiant
- Le prêt pour le logement d'un enfant étudiant

L'ALPAF a souligné que de nombreux dossiers sont incomplets ce qui allonge les délais de traitement. De surcroît, de nombreux dossiers (aide au logement pour un enfant étudiant ou aide à la première installation) sont déposés entre juin et septembre engendrant un pic à cette période de l'année.

Notre alliance CFDT/CFTC a souligné la qualité des prestations offertes par l'ALPAF aux agents de notre ministère. A contrario, nous avons souligné une méconnaissance d'une partie des agents de notre ministère de ce pan de l'action sociale et nous avons demandé une meilleure information des agents sur les différentes aides et prêts disponibles.